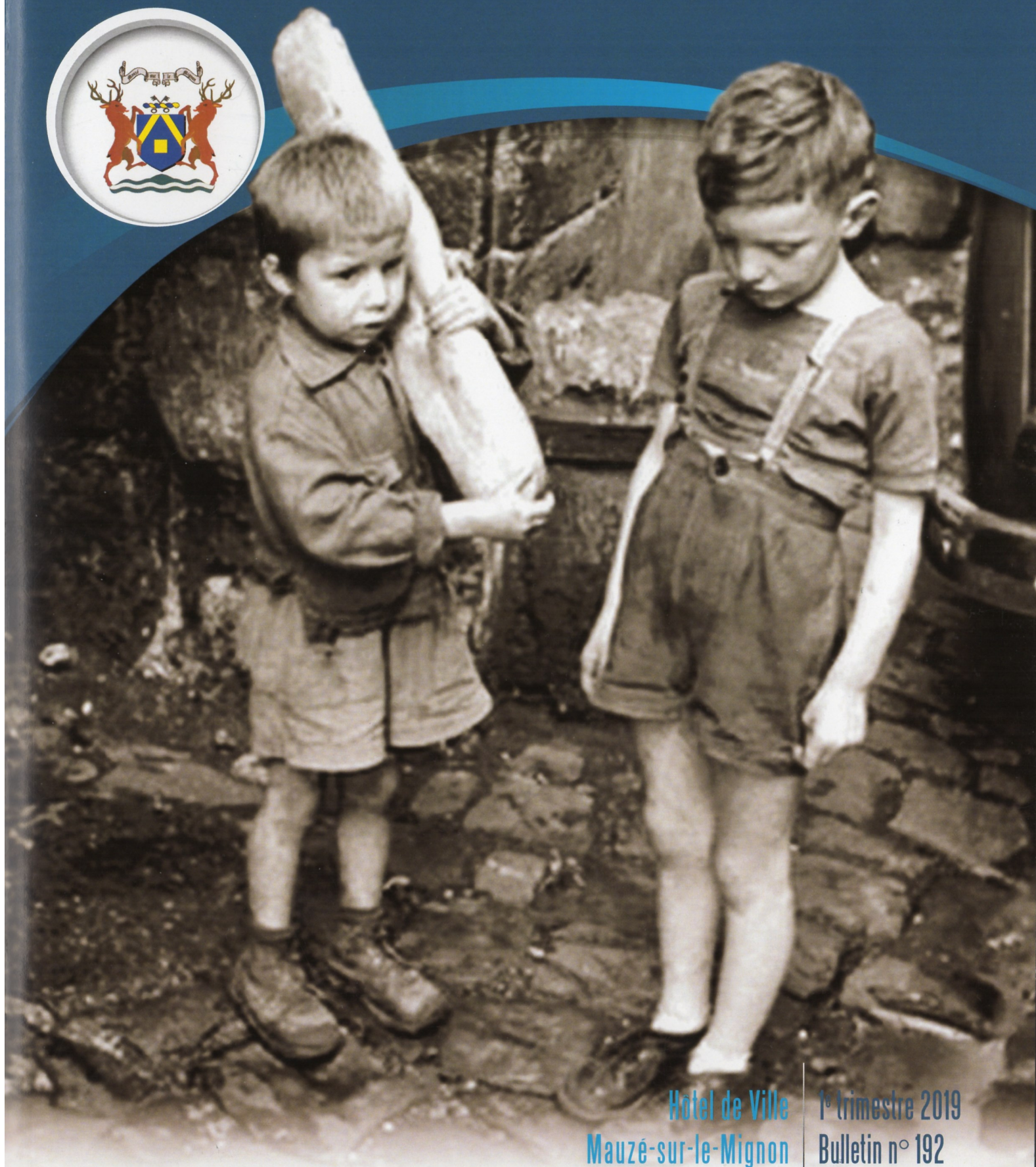


Société Mauzéenne Histoire et Généalogie



Hotel de Ville
Mauzé-sur-le-Mignon

1^{er} trimestre 2019
Bulletin n° 192

Édito	2
<i>Jean-Jacques Belot</i>	
Congrès journée de l'histoire en D.S. à Mauzé (7.10.2018)	4 - 5
<i>Jean-Jacques Belot</i>	
Commémoration 11 novembre 2018 :	
- Epannes - J.J. Belot	6 - 7
- La Rochénard - S. Deboeuf	8
- Saint Hilaire la Palud et Mathieu Lehmann - C. Birocheau	9 à 14
- Mauzé - P. Mercier	15
Marché de Noël et Exposition à Prin-Deyrançon	16 - 17
<i>Jimmy Canteau</i>	
22^e Festival René Caillié de l'aventure	18
<i>Marie-Françoise Bouix</i>	
Journée généalogie 79	19 à 21
<i>Christian Birocheau</i>	
Mauzé-sur-le-Mignon en 1956 (Le Figaro)	22
Droit de huitain (vente de vignes à Mauzé)	23 à 25
<i>Dominique Denoue</i>	
St-Hilaire la Palud - Les moulins	26 à 28
<i>Bernard Martineau</i>	
La crise... joliment bien dit	29
Correspondance - Cotisations - Permanences	30
Conseil d'administration	31

Vente d'une propriété viticole en Pays Mauzéen en 1778, et le droit de huitain.

Dans cet acte notarié du 26 mars 1778 passé devant le Notaire Royal au Gouvernement de la Rochelle résidant à Mauzé qu'apprenons-nous ?

Que Louis Taygnon journalier demeurant au village de Poléon paroisse de St Georges du Bois et Marie BRAUD sa femme vendent à Jacques Braud leur frère et beau-frère laboureur demeurant au village de Prin paroisse de Dey la propriété suivante :

C'est une pièce de vigne située au fief Bitard seigneurie d'Olbreuse **sujet au huitain** confrontant du levant à François BOUYER du couchant au nommé BRUNET du midy à TAYNON d'Olbreuse et du nord à TAYNON COUTINAULT la dite pièce huit cent seps.

Plus vue autre pièce de pareille grandeur contenant huit cent seps de vigne confrontant du levant à DEBERNE dit aussi être du couchant à Etienne TAYNON du midy à André GENDRON ainsy que du nord situé au même lieu même seigneurie et **même devoir**.

Plus vue autre pièce en aval contenant cinq cent seps situé au fief de la Poussardrie seigneurie du dit lieu **sujet au huitain** confrontant du levant à André GENDRON du couchant à la route du Grand Breuil à Mauzé du Midy à la garenne et du nord à...

Plus une autre pièce contenant neuf cent seps situé au fief PERU au seigneurie de la Poussardrie **sujet au huitain** confrontant du levant à Pierre LECURAUD du couchant à la Garenne du nord au chemin du Grand Breuil et du midy au terre jumelles.

La dite vente est faite pour et moyennant le prix deux de soixante livres et deux sommes de vandanges blanches.

Estimez 4 livres chaque sans être dispensé de payer autrement qu'en nature payable la première aux vandange prochaine la seconde la seconde l'année suivante et les dittes soixante livres ont été payées complée et réalisée par l'acquéreur aux vandeur à la vue de nous notaire en espèce d'argent dont ils se contentent en tout quitte libre et décharge l'acquéreur et tous autres aux moyens de quoy s'est ycelle cy dite vandeur dernier devestu et dépossede des dites objets cy dessus en faveur du dit acquéreur pour en jouir dès ce jour à l'un plaisir et vollonté jug et condamne en fait et passé à Mauzé **Etude de PILLARD** le vingt mars mil sept cent soixante dix huit en présence de Guillaume JOANNY instructeur de jenesse et de Louis ROUSSEIL Sergent demeurant l'un et l'autre en ce lieu de Mauzé témoins connus requis qui ont avec moy notaire signez les parties ont déclaré ne le savoir de ce enquis et interpellé suivant l'ordonance la minutte des présentes et signé avec moy ROUSSEIL et PITARD notaire Royal. Contracté et jus... à Mauzé le vingt sept mars mil sept cent soixante dix huit 42 sols **signé BOURDON**.

Signature de PILLARD

Acquet Jacques BRAUD De Louis TAYNON Du 26 mars 1778 »

